



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
4 novembre 2011
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2012

1-3 février 2012, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2011

Table des matières

**Première session ordinaire de 2011
(31 janvier-3 février 2011, New York)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2011/1	Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	4
2011/2	Rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes	4
2011/3	Politique d'évaluation	6
2011/4	Évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement et réponse de l'administration.	6
2011/5	Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et réponse de l'administration	7
2011/6	Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, corrélation pauvreté-environnement et réponse de l'administration	8
2011/7	Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et réponse de l'administration	9
2011/8	Évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et réponse de l'administration à ce sujet	10
2011/9	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009	11



2011/10	Document officiel simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013	13
2011/11	Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial	14
2011/12	Rapport sur le développement humain	14
2011/13	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2011	15

**Session annuelle de 2011
(6-17 juin 2011, New York)**

2011/14	Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD	19
2011/15	Engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2011 et au-delà	21
2011/16	Rapport annuel sur les activités d'évaluation	22
2011/17	État du <i>Rapport sur le développement humain</i>	23
2011/18	Analyse à mi-parcours du programme mondial du PNUD	24
2011/19	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2010	25
2011/20	Préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies	26
2011/21	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	26
2011/22	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2010	27
2011/23	Réponse à la nouvelle demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne	29
2011/24	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	31
2011/25	Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2010 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013	31
2011/26	Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2011 et au-delà	33
2011/27	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013	34
2011/28	Pays les moins avancés	34
2011/29	Pays à revenu intermédiaire	35
2011/30	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011	36

**Deuxième session de 2011
(6-9 septembre 2011, New York)**

2011/31	République du Soudan du Sud	42
2011/32	Projet de budget institutionnel du PNUD pour 2012-2013	42
2011/33	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD	43
2011/34	Examen annuel de la situation financière, 2010	44
2011/35	Assistance au Myanmar	44
2011/36	Feuille de route pour la mise en œuvre de la décision 2011/14.	44
2011/37	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2010 . .	45
2011/38	Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013	45
2011/39	Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013	46
2011/40	Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour la République du Soudan du Sud	46
2011/41	Rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	47
2011/42	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2011	47

2011/1

Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS*Le Conseil d'administration,*

Rappelant la résolution 65/176 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010, dans laquelle l'Assemblée a décidé que « le nom du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population [serait] changé en Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets »,

Rappelant en outre que, dans la même résolution, l'Assemblée a également décidé que « les fonctions du Conseil d'administration telles qu'énoncées dans la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993 s'appliquent *mutatis mutandis* au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets »,

Reconnaissant que cette résolution nécessite que le règlement intérieur du Conseil d'administration soit révisé pour tenir compte de ce changement de nom et offre aussi l'occasion de prendre en compte le changement de nom du Comité administratif de coordination en Conseil des chefs de secrétariat intervenu en 2002,

1. *Approuve* le règlement révisé du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS tel qu'il figure dans le document DP/2011/18.

31 janvier 2011

2011/2

Rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes, demandé dans la décision 2006/3;

2. *Reconnaît* qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes comme il est indiqué dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;

3. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par le PNUD pour : a) promouvoir une gestion des politiques économiques qui tienne compte de la problématique hommes-femmes; b) incorporer des données ventilées par sexe dans ses rapports sur le développement humain; c) améliorer les mesures de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; d) promouvoir la participation politique des femmes à tous les niveaux; e) préconiser des allocations de ressources adéquates en faveur de l'égalité des sexes lors du relèvement et de la reconstruction après les conflits; f) faire en sorte que les femmes bénéficient sur un pied d'égalité des mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques; *encourage* le PNUD à renforcer la prise en compte systématique de l'égalité des

sexes dans ses quatre domaines d'intervention et à en rendre compte dans son rapport annuel;

4. *Prend note* des premiers résultats du marqueur de l'égalité hommes-femmes, qui attestent des progrès accomplis et des difficultés à surmonter pour généraliser une perspective antisexiste; *encourage* le PNUD à continuer de renforcer l'utilisation de cet outil et à l'intégrer pleinement dans ses systèmes de planification, de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports; *félicite* le PNUD de s'efforcer de faire profiter d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, de son outil et de ses données d'expérience, afin d'améliorer le respect du principe d'égalité des sexes dans le système des Nations Unies;

5. *Accueille avec satisfaction* les travaux qu'a effectués le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, sous la présidence de l'Administratrice, pour examiner les résultats obtenus dans la prise en compte des sexospécificités et la promotion de l'égalité des sexes, *prie instamment* le PNUD de veiller à ce que le personnel de direction à tous les niveaux réponde de la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes; *engage* en particulier tous les directeurs de bureau à assumer de plus grandes responsabilités aux fins de l'instauration de l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'organisation; *préconise* la création d'un comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes à l'échelon régional;

6. *Rappelle* que le Conseil d'administration a demandé que soient proposées d'autres mesures, notamment en vue d'examiner le mandat de l'équipe chargée de l'égalité des sexes et la place qu'elle occupe dans le Bureau des politiques de développement, de manière à mieux faire connaître la politique du PNUD en matière d'égalité des sexes et à ce qu'une plus grande attention soit accordée à sa mise en œuvre, et *prie* l'Administratrice de rendre compte, dans le cadre du rapport annuel en juin, des mesures concrètes prises pour donner suite à cette demande;

7. *Note* que la création d'ONU-Femmes ne dégage ni le PNUD ni les autres organismes des Nations Unies de la responsabilité qui leur incombe pour continuer de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leurs domaines d'intervention; *prend acte* de l'appui important que le PNUD a fourni lors du processus de transition; *prie instamment* ce dernier de collaborer étroitement avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des sexes sur la base de relations complémentaires et synergiques qui tiennent compte des difficultés régionales et propres à chaque pays, dans le cadre de l'effort mené par l'équipe de pays des Nations Unies;

8. *Reconnaît* que, depuis 2008, le PNUD a beaucoup fait pour renforcer les capacités en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, et *prie* le PNUD à la fois de continuer de maintenir et d'accroître ses investissements pour accélérer le renforcement des capacités et l'exécution des programmes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, conformément à la stratégie pour l'égalité des sexes;

9. *Demande à nouveau* à l'Administratrice de lui présenter un rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, comme prévu dans le document DP/2005/7, pour le reste de la période couverte par le plan stratégique du PNUD, à sa première session ordinaire tenue chaque année, et

accueille avec satisfaction le document de référence présenté avec le rapport oral à sa première session ordinaire en 2011.

3 février 2011

2011/3

Politique d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2010/16 concernant l'examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration;

2. *Reconnaît* qu'il importe de renforcer les capacités nationales des pays de programme à conduire des évaluations indépendantes;

3. *Reconnaît en outre* que l'examen quadriennal complet, le plan stratégique du PNUD et la résolution 64/289 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies comportent des principes essentiels pour les évaluations du PNUD;

4. *Encourage* le PNUD à continuer de veiller à ce que les équipes qui conduisent des évaluations indépendantes possèdent les plus hautes compétences et à continuer de favoriser une répartition géographique équitable des membres des équipes;

5. *Approuve* la politique d'évaluation révisée (DP/2011/3);

6. *Engage instamment* le PNUD, afin d'améliorer l'assimilation des connaissances et la responsabilisation, de perfectionner l'établissement, la présentation et le suivi des mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations indépendantes et décentralisées et de tenir compte des enseignements tirés de ces évaluations dans la conception, la présentation et la mise en œuvre des programmes pour en renforcer l'efficacité et la portée;

7. *Prie* le PNUD de dresser un bilan de l'état d'avancement des mesures prises par l'administration dans le rapport annuel de l'Administratrice;

8. *Demande* au PNUD de mieux contrôler et superviser la qualité des évaluations décentralisées par l'intermédiaire des bureaux régionaux pour veiller à ce que toutes les évaluations répondent aux normes minimales de qualité définies par le Bureau de l'évaluation et *prie* le PNUD de dresser un bilan de l'évaluation de la qualité des évaluations décentralisées dans son rapport annuel sur l'évaluation.

3 février 2011

2011/4

Évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement publiée sous la cote DP/2011/4 et de la réponse de l'administration à ce sujet (document DP/2011/5);

2. *Note* le rôle important que le PNUD joue en aidant les pays à réduire les risques et vulnérabilités et à faire face aux catastrophes naturelles;

3. *Engage instamment* le PNUD à mieux intégrer ses programmes en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement durable et de la réduction des risques de catastrophe au niveau national, en particulier pour faire face aux catastrophes fréquentes, notamment à celles qui résultent de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques;

4. *Engage instamment* le PNUD à redoubler d'efforts pour appuyer le renforcement des capacités nationales, notamment en matière de réduction des risques de catastrophe, de relèvement rapide et de développement durable;

5. *Engage instamment* le PNUD à continuer d'améliorer ses procédures administratives et ses mécanismes de partenariat pour améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions faisant suite à une demande d'assistance aux fins du relèvement après une catastrophe;

6. *Encourage* le PNUD à renforcer sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres parties prenantes dans ce domaine, notamment avec ceux qui participent à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, afin de renforcer la coopération et l'action en matière de réduction des risques de catastrophe;

7. *Encourage* le PNUD, dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière de prévention des catastrophes et de relèvement, à recenser les domaines précis dans lesquels ces partenariats peuvent être particulièrement utiles et produire des résultats concrets;

8. *Encourage* le PNUD à veiller à ce que la problématique de l'égalité des sexes soit pleinement prise en compte dans les programmes de prévention des catastrophes et de relèvement car les femmes continuent d'être touchées de façon disproportionnée par les catastrophes;

9. *Engage instamment* le PNUD à examiner attentivement le calendrier proposé lors de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations pour s'assurer que les résultats visés sont réalistes et assortis de délais raisonnables.

3 février 2011

2011/5

Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales (DP/2011/6) et de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/7);

2. *Prend note* de la conclusion selon laquelle le PNUD a effectué un travail considérable et est bien placé pour continuer de jouer un rôle de chef de file dans la promotion du renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial, mais qu'il n'a pas encore pleinement appliqué les enseignements exposés dans ses propres directives;

3. *Encourage* le PNUD à renforcer les mécanismes permettant de comprendre, par l'intermédiaire de son vaste réseau de bureaux de pays, les nouvelles découvertes et de tirer les enseignements pertinents en matière de renforcement des capacités; mettre au point et diffuser et transposer plus efficacement à une plus grande échelle des pratiques rationnelles; analyser d'ici à 2013 les retombées de ces interventions sur son savoir-faire et sa pratique eu égard aux compétences requises en matière de renforcement des capacités;

4. *Engage instamment* le PNUD à veiller à ce que ses directives soient faciles à comprendre et correspondent mieux aux réalités nationales et souligne que le PNUD doit s'assurer que les partenaires nationaux connaissent les principes du renforcement efficace des capacités;

5. *Engage instamment* le PNUD à veiller à ce que le renforcement des capacités soit intégré efficacement dans ses activités opérationnelles, en particulier au niveau national, et à profiter de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour y apporter des améliorations;

6. *Engage instamment* le PNUD à accorder la priorité absolue parmi ses activités de développement au renforcement des capacités de ses partenaires nationaux et à définir clairement des stratégies de sortie afin de veiller à ce que ceux-ci puissent intervenir de façon autonome sans que l'ONU n'ait à jouer de nouveau le même rôle;

7. *Engage instamment* le PNUD à porter au maximum sa contribution à un renforcement durable des capacités mis en œuvre à l'initiative des pays.

3 février 2011

2011/6

Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, corrélation pauvreté-environnement et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté et de la corrélation pauvreté-environnement (DP/2011/8), qui propose un modèle pour accroître la croissance, faire reculer la pauvreté et gérer les ressources naturelles au niveau des pays;

2. *Prend note* de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/9);

3. *Se félicite* de la détermination du PNUD à veiller à ce que les enseignements tirés de l'Initiative Pauvreté-Environnement soient mis à profit pour guider la future stratégie relative à la corrélation pauvreté-environnement et se réjouit que le PNUD tienne compte de ces enseignements dans la conception, la présentation et la mise en œuvre des programmes;

4. *Engage instamment* le PNUD, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la gouvernance, à faire prévaloir une approche intégrée et multisectorielle de la croissance, de la réduction de la pauvreté et de la gestion des ressources naturelles au niveau des pays;

5. *Souligne* que les gouvernements doivent reconnaître les possibilités de lutter contre la pauvreté en agissant sur le lien entre pauvreté et environnement,

montrer leur détermination à agir dans ce sens et améliorer ainsi les chances de succès de l'Initiative Pauvreté-Environnement;

6. *Engage instamment* le PNUD à redoubler d'efforts pour collaborer avec les pays de programme afin de prendre en compte les possibilités de lutter contre la pauvreté en agissant sur le lien entre pauvreté et environnement;

7. *Souligne* que le PNUD doit continuer de faire fond sur ses travaux analytiques et sur les programmes qu'il a conduits avec succès pour mieux intégrer la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement dans ses activités au niveau des pays;

8. *Engage instamment* le PNUD à fournir des directives et à mettre au point des indicateurs vérifiables relatifs à l'intégration des objectifs de réduction de la pauvreté et de gestion de l'environnement dans les programmes aux niveaux mondial, régional et national et à renforcer les capacités techniques de son personnel à opérer cette intégration;

9. *Engage instamment* le PNUD à revoir ses mesures d'incitation institutionnelles pour limiter les obstacles internes à la coopération intersectorielle dans les différents domaines d'activité;

10. *Engage instamment* le PNUD à veiller à ce que l'Initiative Pauvreté-Environnement serve de modèle pour transposer ses activités à une plus grande échelle au niveau des pays et promouvoir sa collaboration avec le PNUE, en faisant fond sur les avantages comparatifs de chaque organisation;

11. *Encourage* le PNUD à évaluer comment développer l'Initiative Pauvreté-Environnement pour y inclure la mise en œuvre de politiques afin d'influer sur le développement;

12. *Encourage* le PNUD à poursuivre et renforcer sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour agir sur le lien entre pauvreté et environnement;

13. *Souligne* qu'il est essentiel que la concertation avec les gouvernements partenaires se poursuive à son niveau tandis que le PNUD élabore sa stratégie pour contribuer à la gestion de l'environnement aux fins de la lutte contre la pauvreté pendant les années à venir.

3 février 2011

2011/7

Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale (DP/2011/10) et de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/11);

2. *Souligne* qu'il faut que le PNUD intègre plus explicitement et plus efficacement la gouvernance locale dans ses domaines de programme en élaborant une note de stratégie cohérente qui soit fermement ancrée dans la pratique du

développement humain et vise les domaines nécessitant des améliorations que l'évaluation avait mises en évidence;

3. *Recommande* qu'à l'issue de la publication de cette note de stratégie, le PNUD procède à un examen du niveau d'intégration de la gouvernance locale dans les domaines de programme, en exploite les résultats pour évaluer la persistance de l'efficacité de cette note et l'informe des éventuels progrès accomplis;

4. *Encourage* le PNUD à renforcer sa collaboration et sa complémentarité avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires de développement, notamment avec les autres organismes des Nations Unies et donateurs bilatéraux, afin de fournir un appui à des initiatives efficaces dans le domaine de la gouvernance locale;

5. *Se félicite* du renforcement des réseaux de praticiens et des partenariats en matière de gouvernance locale et de développement local, ainsi que des améliorations de la mise en commun des connaissances à l'intérieur du PNUD;

6. *Demande instamment* au PNUD de continuer de faire une large place à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans toutes ses activités pour renforcer la gouvernance locale et d'entreprendre une collaboration stratégique avec ONU-Femmes à cet effet.

3 février 2011

2011/8

Évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et réponse de l'administration à ce sujet

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD au développement et aux résultats institutionnels à l'échelle régionale (DP/2011/12);

2. *Prend note* de la réponse de l'administration à ce sujet (DP/2011/13);

3. *Prend note* de la conclusion selon laquelle, malgré le caractère limité de leurs ressources, les programmes régionaux du PNUD ont de longue date apporté une contribution importante aux résultats en matière de développement, encourageant la coopération entre les pays en vue de mettre en place des institutions régionales et nationales, et traitant les problèmes transfrontières et défis communs;

4. *Demande instamment* au PNUD de revoir ses structures institutionnelles et ses incitations pour promouvoir une culture institutionnelle encourageant la prise en compte des enseignements de l'expérience au niveau interrégional et la collaboration en matière de programmes, et assurant l'utilisation de connaissances ancrées dans la région à travers l'organisation;

5. *Prend note* de la politique d'alignement fonctionnel de 2008 portant création de centres régionaux de services et des progrès accomplis à ce jour pour que ces centres fournissent un appui utile et efficace aux bureaux de pays;

6. *Demande instamment* au PNUD, en se fondant sur les enseignements tirés à ce jour des centres régionaux de services, d'établir un modèle d'activité stratégique aux niveaux mondial, régional et des pays; d'allouer des fonds et des

ressources humaines de manière durable et transparente, de définir clairement les responsabilités et les attributions des centres régionaux; de veiller à ce que les fonctions et services ne se chevauchent pas; et de faciliter l'implantation des capacités dans le lieu le plus approprié;

7. *Accueille avec satisfaction* la détermination du PNUD à arrêter des critères et directives pour promouvoir l'utilisation optimale des approches régionales.

3 février 2011

2011/9

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du Comité des commissaires aux comptes sur le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, ainsi que des rapports de ces organismes sur l'application des recommandations du Comité (DP/2011/14, DP/FPA/2011/1 et DP/2011/15);

2. *Prend note* des opinions d'audit sans réserve que le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a émises à propos des états financiers du PNUD et de l'UNOPS pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2009, et *note avec préoccupation* que l'opinion émise à propos du FNUAP était assortie de réserves;

3. *Encourage* le PNUD et l'UNOPS à prendre les mesures nécessaires pour continuer à faire l'objet d'opinions d'audit sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU; *prend note* des actions que le FNUAP a engagées pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes à son sujet pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2009; *invite instamment* l'administration du FNUAP à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour qu'une opinion d'audit sans réserve soit émise à son sujet lors du prochain exercice biennal;

4. *Demande* à l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient intégralement appliquées et de remédier d'urgence aux problèmes récurrents que le Comité a signalés dans ses rapports à propos de chacun d'eux, en particulier à propos de la gestion et du contrôle des dépenses dans des situations à haut risque, des modalités d'exécution des programmes, du bon fonctionnement d'Atlas et de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

5. *Souligne* que l'exécution nationale devrait être l'option privilégiée, chaque fois que cela est possible, dans les activités opérationnelles des organismes, *prend note* des mesures prises pour améliorer le contrôle et le suivi des opérations et des dépenses liées à cette modalité et *reconnaît* qu'il importe que la situation s'améliore à cet égard;

6. *Note* l'importante augmentation du nombre de plaintes concernant des cas de fraude avérée ou présumée au PNUD et au FNUAP et *prie* le PNUD et le FNUAP de donner des précisions, dans les rapports annuels sur l'audit interne qu'ils

lui présentent pour 2010 et dans les réponses de leur administration, sur les mesures qu'ils prennent pour remédier à ces problèmes;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Note* que l'exercice biennal en cours est le second d'affilée au cours duquel les états financiers du PNUD ont fait l'objet d'une opinion d'audit sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes;

8. *Encourage* le PNUD à s'employer à apporter sans relâche des améliorations opérationnelles en prévision de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public, sous la supervision informelle du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU quant au choix adéquat des différentes méthodes comptables propres à ces normes, et en faisant également fond sur les données d'expérience des organismes des Nations Unies qui ont déjà adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public;

9. *Se déclare préoccupé* par le niveau élevé de l'encaisse du PNUD et *prie* celui-ci de lui présenter, à sa session annuelle de 2011, des informations détaillées sur les fonds non utilisés, notamment sur les raisons pour lesquelles ceux-ci n'ont pas été dépensés, ainsi que sur la politique et les pratiques du PNUD en matière d'investissement et sur les mesures prises pour que le niveau des liquidités soit plus adéquat;

10. *Encourage* le PNUD à continuer de faire fond sur les progrès accomplis en ce qui concerne les priorités en matière d'audit pour 2008-2009, ainsi que les 10 grandes priorités pour l'exercice biennal 2010-2011;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Prend note* des actions engagées au sein du FNUAP pour régler d'urgence les problèmes liés à l'exécution nationale et au respect des procédures – problèmes qui ont donné lieu à une opinion d'audit assortie de réserves sur les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2009;

12. *Prend note* du plan d'action du FNUAP visant à prévenir des risques analogues d'audit et de contrôle à l'avenir et *encourage* le FNUAP à améliorer la facilité d'emploi, l'efficacité et la pertinence de ses directives, ainsi que de ses dispositifs de formation et de contrôle pour prendre en compte, dans l'ensemble de l'organisation, les enseignements tirés des constatations des auditeurs;

13. *Est conscient* que l'administration poursuit ses efforts pour mettre en place un système de contrôle interne complet pour l'organisation; *souligne*, à cet égard, qu'il importe de renforcer les mécanismes de contrôle interne et les capacités dans les bureaux décentralisés, et de veiller à ce que les procédures soient respectées; *prend acte* des efforts déployés pour mettre en place des dispositifs de responsabilisation personnelle afin de veiller à ce que les administrateurs soient tenus responsables de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes;

14. *Prie* le FNUAP de le tenir informé de l'état d'avancement de la mise en place et de l'application de son système de contrôle interne;

15. *Souligne* l'importance du respect du principe de responsabilité à tous les niveaux et *encourage* le FNUAP à contrôler de près le processus de suivi afin de

veiller à ce que des dispositions adéquates et complètes soient prises sans retard pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

16. *Reconnaît* l'importance de l'appui continu de la coopération internationale à tous les niveaux pour renforcer l'exécution nationale et promouvoir l'utilisation des systèmes nationaux;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* des progrès que l'UNOPS a accomplis en mettant en place de solides dispositifs de contrôle financier et en appliquant 90 % des recommandations d'audit formulées lors des exercices biennaux précédents;

18. *Prend note* de la reconstitution intégrale de la réserve opérationnelle de l'UNOPS au 31 décembre 2009.

3 février 2011

2011/10

Document officiel simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, la classification des coûts et la budgétisation des résultats, établie en application de la décision 2010/32 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, et de la décision 2010/20 du Conseil d'administration de l'UNICEF, qui comporte :

a) Des informations sur les changements introduits dans la définition et la classification des coûts;

b) Un document officiel simulant la présentation des principaux tableaux du budget et les explications connexes;

2. *Prend note* que les informations supplémentaires présentées devraient établir des liens clairs et complets avec les cadres institutionnel et de gestion axée sur les résultats des plans stratégiques respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

3. *Approuve* la méthode de budgétisation axée sur les résultats exposée dans la note d'information conjointe;

4. *Prend note* des efforts que le PNUD et le FNUAP ont déployés pour renforcer leurs cadres de résultats et *encourage* le PNUD et le FNUAP, lors de la budgétisation axée sur les résultats, à continuer d'améliorer les indicateurs de sorte qu'ils soient « spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps », et de lier de manière plus explicite les moyens aux résultats escomptés;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP d'établir et de présenter leur document budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 comme les principaux tableaux du budget et les notes d'accompagnement qui figurent dans la note d'information conjointe évoquée au paragraphe 1 plus haut, ainsi que les résultats de l'examen conjoint de l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activités sur le recouvrement des coûts;

6. *Souligne* que des consultations doivent être régulièrement tenues avec lui, pour établir le budget d'appui biennal pour 2012-2013 et le budget intégré pour 2014 et au-delà.

3 février 2011

2011/11

Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2011/17 qui comporte deux amendements à l'Instrument du Fonds pour l'environnement mondial;

2. *Adopte* ces deux amendements tels qu'ils sont présentés au paragraphe 8 du document DP/2011/17.

3 février 2011

2011/12

Rapport sur le développement humain

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 57/264 de l'Assemblée générale relative au Rapport sur le développement humain,

Rappelant également la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Rappelant en outre sa décision 94/15,

Rappelant les vives préoccupations et les diverses vues que les États Membres ont exprimées concernant notamment l'emploi de nouveaux termes et indicateurs et la périodicité du Rapport sur le développement humain, en particulier lors des consultations officielles sur le Rapport de 2010, tenues à la session annuelle de 2010, telles que celles-ci ont été exposées dans le document DP/2010/33, et à la première session ordinaire de 2011,

Réaffirmant les dispositions pertinentes de la décision 41/112 de la Commission de statistique du Conseil économique et social,

Reconnaissant que le Rapport sur le développement humain constitue un outil important pour appeler l'attention sur le développement humain dans le monde,

1. *Réaffirme* que le Rapport sur le développement humain devrait être établi de manière neutre et transparente, en consultation étroite avec les États Membres et compte dûment tenu de l'impartialité des sources utilisées;

2. *Engage* le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain à améliorer le processus de consultation avec les États Membres concernant le Rapport, sans exclusive et dans la transparence, en tenant compte des décisions intergouvernementales pertinentes et des résolutions adoptées à cet égard;

3. *Souligne* la nécessité de tenir compte des débats conduits à la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies concernant l'usage

rationnel d'indicateurs et de méthodes, afin d'améliorer l'utilité du Rapport en tant qu'outil de promotion de la connaissance et de la compréhension des questions de développement dans le monde;

4. *Affirme* que le Rapport sur le développement humain est le fruit d'un exercice séparé et distinct et n'est donc pas un document officiel des Nations Unies et que les principes régissant les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies continueront d'être définis par les États Membres;

5. *Prie* l'Administratrice du PNUD de rendre compte à la session annuelle de 2011 des mesures prises par le PNUD et le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, compte tenu de leurs fonctions respectives, pour que la résolution 57/264 de l'Assemblée générale et les décisions correspondantes du Conseil d'administration soient intégralement appliquées;

6. *Décide* d'entreprendre un examen approfondi de tous les aspects liés au Rapport sur le développement humain lors des sessions annuelles, notamment en ce qui concerne l'exécution des dispositions pertinentes de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, en vue d'en améliorer la qualité et l'exactitude et d'en préserver la crédibilité et l'impartialité, sans compromettre l'indépendance de sa rédaction.

3 février 2011

2011/13

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2011**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire en 2011, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2011 :

Présidente : S. E. M^{me} Edita Hrdá (République tchèque)

Vice-Président : M. Takeshi Osuga (Japon)

Vice-Président : S. E. M. Michel Tommo Monthe (Cameroun)

Vice-Président : M. Nojibur Rahman (Bangladesh)

Vice-Président : S. E. M. Carlos E. García-Gonzalez (El Salvador)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2010 (DP/2011/1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2011 (DP/2011/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2011;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2011 :

Session annuelle : du 6 au 17 juin 2011 (New York)

Deuxième session ordinaire : du 6 au 9 septembre 2011.

Adopté la décision 2010/1 relative aux règlements intérieurs révisés du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Les femmes au PNUD

Adopté la décision 2011/2 relative au Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants :

Afrique : Burkina Faso, Zambie;

États arabes : Somalie;

Asie et Pacifique : République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Maldives;

Amérique latine et Caraïbes : Chili, Uruguay;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme du Pérou (DP/2011/19);

Pris note du projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie (DP-FPA/DCCP/TZA/1) et des observations auxquelles il a donné lieu;

Point 4

Évaluation

Adopté la décision 2011/3 relative à la politique d'évaluation;

Adopté la décision 2011/4 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement ainsi qu'à la réponse de l'administration à ce sujet;

Adopté la décision 2011/5 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et à la réponse de l'administration à ce sujet;

Adopté la décision 2011/6 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté, à la corrélation pauvreté-environnement et à la réponse de l'administration à ce sujet;

Adopté la décision 2011/7 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement de la gouvernance locale et à la réponse de l'administration à ce sujet;

Adopté la décision 2011/8 relative à l'évaluation de la contribution du PNUD au développement, aux résultats institutionnels à l'échelle régionale et à la réponse de l'administration à ce sujet;

Point 10**Questions diverses**

Adopté la décision 2011/11 relative au Fonds pour l'environnement mondial et aux amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

Point 11**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Pris note du rapport oral sur le point de la situation en 2010 et les priorités pour 2011-2013;

Point 12

Adopté la décision 2011/12 relative au Rapport sur le développement humain;

Débat consacré à l'UNOPS**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Pris note du rapport oral du Directeur exécutif;

Débat consacré aux questions communes**Point 5****Rapport au Conseil économique et social**

Pris note du rapport conjoint de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2011/5) et des observations formulées à ce sujet, pour les transmettre au Conseil;

Point 6**Recommandations du Comité des Commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2011/9 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2008-2009;

Point 7**Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2011/10 relative au document officieux simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013;

Pris note des rapports du PNUD (DP/2011/16) et du FNUAP (DP/FPA/2011/2) sur la gestion des ressources humaines;

Débat consacré au FNUAP**Point 8****Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Burkina Faso et Zambie;

États arabes : Somalie;

Asie et Pacifique : Indonésie et Maldives;

Amérique latine et Caraïbes : Uruguay;

Pris note du projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie (DP-FPA/DCCP/TZA/1) et des observations auxquelles il a donné lieu;

Point 9

Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013

Entendu un exposé oral sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP, notamment sur la stratégie d'intervention humanitaire du FNUAP;

Décidé oralement de reporter de la session annuelle de 2011 à la deuxième session ordinaire de 2011 la présentation de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP;

Adopté la décision orale ci-après concernant la déclaration du Directeur exécutif du FNUAP :

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la présentation que le Directeur exécutif du FNUAP a faite de son projet dans sa première déclaration au Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les liens entre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les prochaines conférences internationales pertinentes, en particulier la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence des Nations Unies pour la jeunesse, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international;

2. *Prend note* du rôle que le FNUAP joue pour appuyer la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, notamment en assurant la coordination des partenaires internationaux, et *prend note en outre* des activités de programmation qu'il mène avec la Stratégie pour prêter appui aux pays qui se sont engagés à réduire les taux élevés de mortalité maternelle, néonatale et infantile, ainsi qu'à ceux qui comptent le faire;

3. *Encourage* le FNUAP à prêter appui aux États Membres pour assurer la réussite des prochaines conférences internationales pertinentes.

Réunion conjointe

Tenu une réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM les 4 et 7 février 2011, afin d'examiner les thèmes suivants :

a) Équité : réduire les écarts pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Transversalisation de la problématique hommes-femmes par l'entremise des organismes et proposition de collaboration avec ONU-Femmes;

c) Efficacité de l'intervention d'urgence et de la transition vers le relèvement et le développement à long terme : enseignements tirés de l'expérience;

d) Unis dans l'action : suite donnée à Hanoï;

A également tenu les réunions d'information officielles suivantes :

Consultation officielle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF à propos du document officiel simulant la présentation du budget du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2012-2013;

Consultation officielle à propos de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD;

2011/14

Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur sur les résultats de 2010 présentés sous forme de rapport combiné (DP/2011/22) ainsi que de son annexe, y compris le cadre révisé des résultats en matière de développement, la matrice concernant l'efficacité des activités de développement et le cadre révisé des résultats institutionnels;

2. *Souligne* que l'objectif de l'examen à mi-parcours est d'affiner l'orientation stratégique du PNUD et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue de l'améliorer en 2011 et de définir les autres améliorations à y apporter durant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

3. *Prie* l'Administrateur du PNUD de mettre en œuvre les changements pendant les mois restants de 2011 et, à partir de sa session annuelle de 2012, de présenter son rapport annuel sur la base des nouveaux cadres révisés;

4. *Prend acte* de l'analyse cumulative des résultats obtenus par le PNUD au cours des trois premières années d'exécution du plan stratégique;

5. *Reconnaît* que l'Organisation s'efforce de continuer à améliorer la prévisibilité et la qualité des mécanismes de mesure des résultats et de rapports et utilise à cette fin des indicateurs au niveau des pays;

6. *Reconnaît* que le PNUD a fourni des informations très complètes sur les activités qu'il a réalisées dans ses domaines thématiques;

7. *Prie* le PNUD d'améliorer ses futurs rapports annuels en y incluant : a) une description des difficultés rencontrées et des mesures adoptées pour y remédier, comme demandé dans sa décision 2010/13; b) des informations concernant les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et de renforcement des capacités; c) une explication claire, ciblée et détaillée de la contribution apportée par le PNUD aux efforts de développement; et d) des indications plus claires concernant les résultats que la contribution du PNUD a donnés dans le domaine du développement;

8. *Souligne* que le plan stratégique du PNUD doit reposer sur des cadres de résultats robustes afin de faciliter la gestion et de porter les résultats escomptés à la connaissance des fonctionnaires, des pays de programme et des partenaires de développement et de pouvoir ainsi suivre les activités du PNUD et éviter que les

partenaires doivent créer des cadres de suivi parallèles, tout en étant préoccupé par le fait que le cadre révisé des résultats en matière de développement ne permet pas vraiment au PNUD de définir clairement sa contribution aux résultats en matière de développement ni de suivre comme il convient, en en rendant compte, les résultats obtenus pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

9. *Prend note* du cadre intégré révisé d'allocation des ressources pour la période allant de 2011 à 2013 figurant dans le document DP/2011/22, et *encourage* l'Administrateur à continuer de rechercher des gains d'efficacité en faisant preuve de discipline budgétaire lors de l'élaboration du projet de budget institutionnel du Programme pour 2012-2013, tout en reconnaissant que des ressources adéquates doivent être allouées à la mise en œuvre du plan stratégique;

10. *Prie* l'Administrateur, en tenant pleinement compte du mandat et du caractère intergouvernemental du PNUD lorsqu'il élaborera le plan stratégique pour 2014-2017 :

a) De définir clairement l'orientation et le rôle des activités du PNUD, eu égard à la position stratégique qu'il occupe, sur la base d'une analyse des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements retirés, en ayant à l'esprit l'environnement extérieur et le travail accompli par les intervenants pertinents dans les efforts de développement;

b) D'élaborer, pour que des consultations puissent être entamées sans tarder avec le Conseil d'administration, un modèle de cadres de résultats illustrant clairement l'approche et la définition utilisées et la façon dont celles-ci se rattachent aux rapports;

c) D'élaborer des cadres de résultats robustes qui fassent apparaître l'enchaînement détaillé des résultats et définissent les résultats escomptés aux niveaux des produits, des effets directs et de l'impact et qui mettent l'accent sur la réalisation des produits et sur la contribution du PNUD aux effets directs des activités et non sur l'exécution des programmes par les pays;

d) D'incorporer aux cadres des indicateurs clairs et mesurables assortis de données de référence, de jalons et d'objectifs permettant de suivre les résultats obtenus, des informations à ce sujet devant systématiquement figurer dans le rapport annuel de l'Administrateur au Conseil d'administration;

e) D'améliorer les systèmes de collecte de données devant servir à la gestion axée sur les résultats et à l'établissement des rapports pour pouvoir mieux suivre les progrès accomplis par le PNUD au niveau de l'ensemble du Programme et aux niveaux des régions et des pays, en veillant à refléter les améliorations apportées dans les autres processus de gestion du changement;

11. *Reconnaît* qu'un certain nombre d'initiatives de réforme de la gestion sont en cours au PNUD et *attend avec intérêt* l'établissement d'un dialogue continu afin de comprendre comment ces initiatives se complètent et comment et quand elles seront mises en œuvre;

12. *Souligne* la nécessité de consulter sans tarder et régulièrement les membres du Conseil d'administration pour améliorer la méthodologie, la présentation et l'orientation vers les résultats du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, ce processus de consultation devant commencer en 2011 et se poursuivre pendant toute l'élaboration du plan;

13. *Prie* le PNUD de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011, au titre d'un point formel de l'ordre du jour, un document de séance contenant une « feuille de route » indiquant les jalons à atteindre et les calendriers à respecter pour avancer sur la voie de la réalisation des objectifs reflétés dans la présente décision et comment ce travail se rattache à des initiatives comme le programme de changement de l'Administrateur et le budget intégré du PNUD;

14. *Prie également* l'Administrateur de lui soumettre un examen cumulatif de l'exécution du plan stratégique à sa session annuelle de 2013, plutôt qu'à sa première session annuelle, comme prévu dans sa décision 2011/9, pour rendre compte des résultats et des données concernant 2012, et *souscrit* à la décision de présenter, sous une forme améliorée, un rapport combinant l'examen cumulatif et le rapport annuel afin de rendre ainsi mieux compte des changements qu'ont entraînés les activités du PNUD dans le domaine du développement.

17 juin 2011

2011/15

Engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2011 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Souligne* qu'il est important que le PNUD dispose d'une base de ressources ordinaires (ressources de base) stables et prévisibles;

2. *Note* que le montant total des contributions au PNUD s'est accru en 2010 pour atteindre 5 milliards de dollars par suite d'une augmentation des ressources autres que les ressources de base;

3. *Note avec préoccupation* que les contributions aux ressources ordinaires du PNUD sont tombées à 0,97 milliard de dollars et que, de ce fait, le PNUD n'a pu atteindre l'objectif de financement au titre des ressources ordinaires pour 2010 tel que défini dans son plan stratégique pour la période 2008-2013;

4. *Note également* que la réduction du montant total des contributions aux ressources ordinaires sera peut-être compensée en 2011 par les gains de change effectifs et projetés sur la base des taux de change pratiqués pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies au 1^{er} mai 2011 et que le montant des ressources ordinaires atteindra donc peut-être 1 milliard de dollars pour l'exercice en cours;

5. *Reconnaît* que les 10 principaux contributeurs ont fourni près de 82 % des ressources ordinaires en 2011, et *demande* à l'Administrateur de redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources ordinaires et continuer d'accroître le nombre de contributeurs;

6. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et *réaffirme* que les ressources ordinaires, du fait qu'elles ne sont pas liées, constituent l'assise financière du PNUD;

7. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2011 et *encourage* les États Membres à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est

possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces annonces de contributions et à cet échéancier;

8. *Reconnaît* qu'il importe pour le PNUD de démontrer et de faire connaître les résultats obtenus en matière de développement grâce aux contributions financières des États Membres et d'en assumer la responsabilité.

17 juin 2011

2011/16

Rapport annuel sur les activités d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD figurant dans le document DP/2011/24 et *félicite* le Bureau de l'évaluation d'avoir présenté un rapport plus instructif;

2. *Prie* le PNUD de régler les problèmes révélés par les évaluations indépendantes;

3. *Note avec préoccupation* que si un plus grand nombre de bureaux de pays ont mené au moins une évaluation, le nombre total d'évaluations des effets directs des programmes a continué de diminuer en 2010 et que les bureaux de pays continuent de ne pas se conformer d'assez près aux plans d'évaluation, notamment en ce qui concerne la réalisation des évaluations des effets directs des programmes et, à ce propos, *prie* le PNUD de recenser les obstacles qui empêchent les bureaux de pays de se conformer aux plans d'évaluation, notamment en ce qui concerne la réalisation d'évaluations des effets directs des programmes et d'y remédier sans tarder, y compris en allouant des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation et au contrôle de la conformité;

4. *Reconnaît* que les programmes doivent être conçus et planifiés comme il convient si l'on veut qu'ils puissent effectivement être évalués avec succès et *note* qu'il faut renforcer la conception des programmes pour pouvoir utiliser une approche axée sur les résultats pour le suivi et l'identification des résultats concrets;

5. *Note* que la qualité des évaluations décentralisées, la diminution du nombre de bureaux de pays dotés de services spécialisés de suivi et d'évaluation et le fait que les bureaux régionaux ne disposent pas tous d'un personnel de suivi et d'évaluation suffisant et que les enseignements retirés des évaluations ne sont pas toujours reflétés comme il convient dans la conception et l'exécution des programmes continuent de susciter des difficultés;

6. *Prie* le PNUD de développer les moyens nécessaires à la réalisation d'évaluations décentralisées et de recenser les obstacles qui limitent la conformité avec les plans d'évaluation, notamment en ce qui concerne la réalisation d'évaluations des effets directs des programmes et d'y remédier sans tarder, y compris en allouant des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation et au contrôle de la conformité;

7. *Salue* les efforts que déploient certains bureaux de pays pour dispenser une formation en matière d'évaluation au niveau des pays, et *suggère* au PNUD de continuer de contribuer au perfectionnement des capacités nationales en matière d'évaluation;

8. *Reconnaît* que les réponses de l'Administration aux évaluations se sont améliorées et l'engage instamment à continuer à mieux les préparer, les appliquer et les suivre, et *demande* qu'il soit rendu compte dans les futurs rapports de la suite donnée aux réponses de l'Administration;

9. *Se félicite* de la participation accrue des administrateurs nationaux des pays de programme au processus d'évaluation des résultats en matière de développement, prend note des efforts déployés par le Bureau de l'évaluation pour assurer une meilleure représentation des consultantes des pays de programme et insiste sur l'importance qu'il y a à veiller à ce que tous les évaluateurs tiennent pleinement compte des considérations d'égalité des sexes dans leurs évaluations;

10. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2011 proposé par le Bureau de l'évaluation ainsi que l'avant-projet de programme de travail pour 2012;

11. *Prie* le PNUD de tenir le Conseil d'administration informé en ce qui concerne la nomination du nouveau Directeur du Bureau de l'évaluation de sorte qu'il puisse examiner la question et donner son avis sur cette nomination conformément à la politique d'évaluation révisée (DP/2011/3).

16 juin 2011

2011/17

État du Rapport sur le développement humain

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'« État des préparatifs et consultations concernant le Rapport sur le développement humain » (DP/2011/25);

2. *Relève avec satisfaction* les mesures adoptées par le Bureau du Rapport sur le développement humain pour resserrer la liaison avec les fournisseurs internationaux de données au sujet des statistiques reflétées dans le rapport, notamment grâce à la reconstitution du Groupe consultatif sur les statistiques et au resserrement de la collaboration à double sens entre le Groupe et la Commission de statistique;

3. *Prend note* du rapport présenté oralement par l'Administrateur au sujet du Rapport sur le développement humain et *apprécie* les efforts qu'il fait pour s'entretenir régulièrement avec le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain et suivre l'état d'avancement de celui-ci;

4. *Salue* les efforts déployés par le Bureau du Rapport sur le développement humain et le Bureau exécutif et le Bureau des partenariats du Programme des Nations Unies pour le développement pour organiser des consultations avec les groupes régionaux du Conseil ainsi qu'avec les gouvernements et d'autres intervenants, comme les services nationaux de statistiques et les commissions régionales du Conseil économique et social, dans toutes les régions où la possibilité s'en est présentée;

5. *Prend note avec satisfaction* des efforts entrepris par le Bureau du Rapport sur le développement humain et par le Programme des Nations Unies pour le développement pour améliorer la qualité et l'exactitude du Rapport et en préserver la crédibilité et l'impartialité sans compromettre l'indépendance de sa rédaction;

6. *Prie* le Bureau du Rapport sur le développement humain de continuer d'avoir périodiquement des consultations ouvertes, transparentes et inclusives avec les parties prenantes pour faire en sorte que le *Rapport sur le développement humain* continue de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

16 juin 2011

2011/18

Analyse à mi-parcours du programme mondial du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Reconnaît* avoir reçu les conclusions de l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD réalisé conformément à sa décision 2008/32;

2. *Prend note* de ce que les conclusions de l'examen ont un caractère prospectif et vont dans le sens des recommandations issues de l'évaluation du troisième cadre de coopération mondiale et de la réponse que l'Administration a par la suite donnée à cette évaluation, telle qu'elle figure dans le document DP/2008/45;

3. *Reconnaît* le rôle que le programme mondial a joué s'agissant d'améliorer les mécanismes institutionnels internes du PNUD afin de rapprocher l'appui offert en matière de politique générale et régionale et de conseils de ceux qui en ont besoin sur le terrain et mieux adapter ces services aux besoins des pays de programmes;

4. *Demande* que l'accent continue d'être mis sur la nécessité de rapprocher l'appui offert en matière de formulation des politiques et de conseils des usagers, se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les travaux « multipratiques » aux échelons mondial et régional et reconnaît que les centres de services régionaux associent une robuste architecture des pratiques aux systèmes de gestion des connaissances de manière à permettre le partage des meilleures pratiques à travers toute l'organisation et toutes les régions;

5. *Demande* qu'un accent plus marqué soit mis sur l'établissement de normes de qualité des services consultatifs fournis en matière de politique générale dans le cadre du programme mondial de manière à ce que le personnel du PNUD et ses partenaires, où qu'ils se trouvent, apprennent continuellement de l'expérience acquise sur le terrain et sachent exactement quelles informations sont disponibles, leur degré de fiabilité ou leur provenance institutionnelle, comment les obtenir et contacter les équipes de conseillers qui les produisent et comment influencer le processus;

6. *Demande instamment* que le programme mondial, à la lumière des conclusions des évaluations thématiques et de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, continue de se fonder sur les résultats de la première moitié du quatrième programme mondial, notamment en jouant un rôle directeur dans la formulation de politiques mondiales de nature à promouvoir un développement humain durable, inclusif et résilient, en proposant de nouvelles normes pour les services consultatifs relatifs aux politiques et en mettant davantage l'accent sur les initiatives de multipratiques afin de mieux intégrer les services de conseils de

politique générale dont les pays ont besoin pour faire face à la complexité des défis du développement;

7. *Demande* qu'un rapport final sur l'exécution et les résultats du programme mondial lui soit soumis à sa session annuelle de 2013 en même temps qu'une évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne les services consultatifs multipratiques en matière de politiques, notamment en vue d'entretenir les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de préparer la Conférence Rio +20 sur le développement durable et de promouvoir efficacement le développement local et la gouvernance locale.

16 juin 2011

2011/19

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2010

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies et *exprime* sa satisfaction des contributions concrètes et évolutives du FENU aux fins d'une adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte des pays les moins avancés en fournissant des fonds d'investissements et une assistance technique en vue de contribuer au développement local et de promouvoir des services de microfinancement sans exclusive qui profitent aux ménages pauvres ainsi qu'aux petites entreprises et aux microentreprises;

2. *Se félicite* de l'accent particulier que le FENU a placé en 2010 sur les évaluations externes des programmes qui ont réaffirmé la pertinence et l'efficacité globale des programmes d'appui du FENU tout en mettant en relief les domaines dans lesquels les activités doivent être renforcées, et *se félicite* aussi de l'analyse que contient le rapport annuel de la façon dont les activités du FENU contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au plan local, en indiquant notamment les enseignements tirés et les difficultés rencontrées;

3. *Salue* les efforts entrepris par le FENU en 2010 pour étendre ses programmes d'appui à de nouveaux domaines thématiques clairement liés à son mandat et à ses avantages comparatifs tout en accélérant aussi beaucoup ses activités de partage des connaissances et de plaidoyer afin de promouvoir un changement plus large dans les pays les moins avancés;

4. *Encourage* le FENU à poursuivre son action de mobilisation de contributions à ses ressources ordinaires ou de contributions thématiques pluriannuelles au niveau nécessaire pour élargir ses services et son appui aux investissements à davantage de pays les moins avancés, et *encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à verser des contributions aux ressources ordinaires du FENU;

5. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation continue des contributions aux autres ressources du FENU enregistrées en 2010 ainsi que la tendance à une saine diversification des donateurs, des contributions ayant été reçues de sources bilatérales et multilatérales, du Fonds du programme « Unis dans l'action » et de sources du secteur privé;

6. *Se félicite* de ce que, comme il ressort de l'audit de suivi réalisé en 2010, l'examen des pratiques opérationnelles et des pratiques de gestion du FENU ait été mené à bien en 2010, et *salue* les efforts faits par le FENU pour maintenir la qualité des programmes au moment où leur nombre augmente en réponse à la demande croissante des pays les moins avancés.

16 juin 2011

2011/20

Préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rôle significatif que les Volontaires des Nations Unies ont joué en tant que point focal pour la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires ainsi que des importantes initiatives entreprises à cet égard;

2. *Félicite* les Volontaires des Nations Unies à l'occasion de leur quarantième anniversaire ainsi que des résultats obtenus par le Programme au cours de toutes ces années.

16 juin 2011

2011/21

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des apports significatifs du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, souvent dans des conditions très difficiles;

2. *Prend note* des nombreuses améliorations de gestion mises en œuvre pour atteindre les objectifs généraux d'efficacité opérationnelle et répondre aux attentes de ses partenaires;

3. *Se félicite* de ce que la valeur des projets réalisés par l'UNOPS en 2010 a augmenté de 16 % alors même que les dépenses d'administration ont été réduites de 200 000 dollars, et *encourage* à continuer de progresser ainsi sur la voie d'un surcroît d'efficacité;

4. *Accueille favorablement* l'accent plus marqué qui est mis sur les initiatives stratégiques de renforcement des capacités et *prie* le Directeur exécutif de continuer d'améliorer la qualité et d'étendre la portée de ces interventions dans les domaines dans lesquels l'UNOPS peut ajouter un surcroît de valeur aux efforts déployés par le système des Nations Unies;

5. *Se félicite* de l'engagement pris par l'UNOPS de promouvoir une gestion plus transparente et plus responsable et attend avec intérêt les nouvelles initiatives de l'UNOPS dans ce sens;

6. *Se félicite* de l'amélioration de la situation financière de l'UNOPS et de la diversification des partenaires qui contribuent à l'exécution de son portefeuille de projets, et *demande* que le rapport concernant les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012–2013 qui doit être soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011 comporte des informations détaillées au sujet des réserves opérationnelles et des provisions (y compris les divers types de provisions et les montants figurant dans l'état des recettes et le bilan des trois derniers exercices);

7. *Souligne* qu'il importe que les résultats soient présentés conformément au cadre de résultats opérationnels adopté par le Conseil d'administration dans sa décision 2009/25 (faisant référence au document DP/2009/36);

8. *Reconnaît* qu'il importe pour l'UNOPS de démontrer et de faire connaître les résultats obtenus en matière de développement grâce aux contributions financières des États Membres et d'en assumer la responsabilité;

9. *Prend acte en outre* des efforts qui sont déployés pour établir des rapports axés sur les résultats et *prie* l'UNOPS de fournir également dans ses futurs rapports annuels des chiffres globaux concernant ses apports à la réalisation des quatre objectifs du plan stratégique pour la période 2010-2013.

17 juin 2011

2011/22

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2010

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le PNUD :

1. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes figurant dans le document DP/2011/29;

2. *Exprime* son soutien continu à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du Programme;

3. *Exprime* son appui à l'allocation de ressources additionnelles en vue d'étoffer les moyens d'audit et d'investigation du Bureau de l'audit et des investigations en revoyant l'ordre de priorités des activités prévues au titre d'autres chapitres du budget de l'exercice biennal du PNUD et *prie* le Programme de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à ces activités lorsque le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 sera présenté au Conseil d'administration;

4. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit;

5. *Se félicite* de l'attention accrue qui est accordée à l'audit des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des programmes conjoints, *encourage* l'initiative concernant l'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et *prie* le Bureau de l'audit et des investigations de rendre compte dans son prochain rapport annuel de l'expérience acquise à cet égard;

En ce qui concerne le FNUAP :

6. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010 (DP/FPA/2011/5) et de la réponse y relative de l'Administration;

7. *Prend note également* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit du FNUAP;

8. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes et à la planification des audits axés sur les risques;

9. *Se félicite également* de ce que le FNUAP se soit conformé aux décisions 2008/37 et 2009/15 concernant la communication des rapports d'audit interne et la nécessité pour les organismes intéressés de signaler dans leurs rapports annuels respectifs les cas dans lesquels de tels rapports ont été communiqués;

10. *Se félicite également* de ce que le FNUAP se soit conformé aux décisions 2006/13 et 2008/13 ainsi que de la complétude du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010;

11. *Exprime* son appui au renforcement des moyens d'investigation de la Division des services de contrôle interne et *prie* le FNUAP de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin en revoyant l'ordre de priorités des activités prévues au titre d'autres chapitres du budget de l'exercice biennal du FNUAP lorsque le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 sera présenté au Conseil d'administration;

12. *Prend note avec satisfaction* des résultats de l'examen externe de la Division des services de contrôle interne réalisé par l'Institut des auditeurs internes et *prie* le Directeur de la Division de maintenir la haute qualité des travaux de la Division et de faire entreprendre un autre examen externe en 2015, conformément aux pratiques et normes reconnues au plan international dans la profession;

13. *Relève avec préoccupation* les conclusions critiques auxquelles est parvenue la Division des services de contrôle interne et *appuie* les 15 recommandations figurant dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010 (DP/FPA/2011/5), *rappelle* les décisions 2006/8, 2006/13, 2007/10, 2007/29, 2008/12, 2008/13, 2011/15, 2011/18, 2010/22 et 2010/26, et *prie* la Directrice exécutive : a) d'améliorer la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne conforme aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international, compte tenu de la nécessité de se conformer aux normes comptables internationales pour le secteur public; b) de mettre en œuvre une stratégie de gestion globale des risques; c) de remédier aux problèmes de ressources humaines; d) d'encourager l'utilisation d'une programmation fondée sur des données factuelles; e) d'affiner les priorités du programme du FNUAP, notamment en réduisant le nombre de partenaires et de plans de travail au niveau des pays; et f) d'assurer une transition méthodique vers l'application des normes comptables internationales pour le secteur public;

14. *Appuie* l'approche adoptée par la Directrice exécutive du FNUAP pour renforcer les mécanismes de responsabilisation et d'assurance du FNUAP ainsi que les mesures adoptées pour cibler les activités du FNUAP et en améliorer l'efficacité et l'efficacités, et *prie* la Directrice exécutive d'élaborer un plan d'action

détaillé pour donner suite aux 15 recommandations figurant dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010. Ce plan d'action devra indiquer selon quel ordre de priorités les recommandations devront être appliquées et les mesures devant être adoptées ainsi qu'un calendrier et des objectifs clairement définis. Un canevas de ce plan sera présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012;

15. *Encourage* le projet d'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et *prie* la Division des services de contrôle interne de rendre compte dans son prochain rapport annuel de l'expérience acquise à cet égard;

En ce qui concerne le PNUD et le FNUAP :

16. *Se félicite* des descriptions détaillées des cas de fraude et de présomption de fraude qui figurent dans les rapports du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD et de la Division des services de contrôle interne du FNUAP, comme demandé dans la décision 2011/9, et *prie* le PNUD et le FNUAP de continuer de mieux renseigner sur de tels cas dans les futurs rapports annuels des services chargés du contrôle interne et dans les réponses y relatives de l'Administration, en mettant un accent plus marqué sur les mesures adoptées dans les cas d'inconduite;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2010;

18. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2010, qui est conforme à la décision 2008/37 du Conseil d'administration;

19. *Encourage* le projet d'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et *prie* le Groupe de l'audit interne et des investigations de rendre compte dans son prochain rapport annuel de l'expérience acquise à cet égard;

20. *Encourage* l'UNOPS à accélérer la mise en œuvre des recommandations d'audit remontant à plus de 18 mois.

17 juin 2011

2011/23

Réponse à la nouvelle demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2010/22, dans laquelle il a demandé que lui soit présenté un document conjoint indiquant les retombées de la récente demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne et contenant notamment des options pour répondre au besoin d'informations pertinentes;

2. *Prend note* du document conjoint du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant la réponse à la nouvelle demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne (DP-FPA-OPS/2011/1);

3. *Se félicite* de ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS appliquent la décision 2008/37 relative à la communication des rapports d'audit interne et se conforment à leur devoir de diligence à cet égard;

4. *Reconnaît* que les donateurs autres que les États Membres ont besoin d'informations et d'assurances concernant les projets qu'ils financent;

5. *Prend note* des différentes options pouvant être envisagées pour répondre aux besoins d'informations pertinentes présentées dans leur rapport commun;

6. *Décide* que l'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive du FNUAP et le Directeur exécutif de l'UNOPS pourront, sur demande, communiquer à une organisation intergouvernementale donatrice et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme les rapports d'audit interne concernant un projet pour lequel ils ont fourni une contribution financière, conformément à la décision 2008/37 et aux procédures énoncées dans les documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55, en exerçant le plus grand discernement et en préservant les droits légitimes des pays de programme;

7. *Réaffirme* que les renseignements donnés doivent être gardés confidentiels et que les demandes écrites d'accès à des rapports d'audit interne doivent préciser la raison et l'objet de la requête et confirmer le respect des procédures de communication, comme stipulé dans les documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55;

8. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'explorer les options pouvant être envisagées pour faciliter la consultation des rapports d'audit interne, y compris les options technologiques, et *prie en outre* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2011, une proposition en vue de faciliter l'accès à distance aux rapports d'audit interne au moyen d'un mécanisme d'accès sécurisé de nature à garantir le caractère confidentiel des renseignements communiqués, notamment au moyen de mots de passe sécurisés;

9. *Engage instamment* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à poursuivre et à resserrer leur collaboration et à partager les informations pertinentes, dans toute la mesure possible, selon qu'il conviendra et conformément aux dispositions pertinentes de la décision 2008/37 et des documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55, avec une organisation intergouvernementale donatrice et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et leurs services de contrôle interne concernant le contrôle de l'exécution des projets qu'ils ont financés, compte tenu de la nécessité de respecter l'indépendance des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et de donner des assurances concernant l'exécution des projets;

10. *Convient* que les états financiers vérifiés disponibles d'un projet peuvent être communiqués aux donateurs pour leur donner une assurance concernant l'utilisation faite des fonds;

11. *Convient* que les résumés des rapports d'audit interne de projets, ainsi que les recommandations pertinentes, le cas échéant, peuvent être communiqués sur demande aux États Membres, aux organisations intergouvernementales donatrices et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ainsi qu'au gouvernement du pays de programme intéressé;

12. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer, dans leurs rapports annuels sur les audits et investigations internes, de signaler les rapports d'audit interne qui ont été communiqués et d'informer le Conseil d'administration, notamment par le biais de leurs rapports respectifs, de demandes d'organisations non visées par la présente décision de recevoir communication des rapports d'audit interne concernant un projet auquel les organisations intéressées ont versé une contribution financière et de solliciter l'avis du Conseil d'administration au sujet de telles demandes de communication.

17 juin 2011

2011/24

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2011/30, DP/FPA/2011/6 et DP/OPS/2011/3);

2. *Reconnaît* que les bureaux de la déontologie contribuent à encourager une culture de comportement éthique, d'intégrité et de responsabilité au sein des organisations et, à ce propos, *prend note avec satisfaction* des efforts déployés par les bureaux de la déontologie pour fournir des conseils et des avis, éliminer les risques de représailles, passer en revue les déclarations de situation financière et former le personnel de leurs organisations respectives;

3. *Encourage* les Administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer de renforcer les fonctions des bureaux de la déontologie de leurs organisations respectives ainsi qu'à mettre à leur disposition des ressources suffisantes pour qu'ils puissent mener à bien leurs programmes de travail;

4. *Attend avec intérêt* de prendre connaissance des futurs rapports annuels que les bureaux de la déontologie des trois organisations doivent présenter conformément à la décision 2010/17, et en particulier des recommandations à l'Administration tendant à renforcer la culture d'intégrité et de conformité au sein de ces organisations.

17 juin 2011

2011/25

Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2010 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents constituant le rapport de la Directrice exécutive pour 2010 : DP/FPA/2011/3 (Part I), DP/FPA/2011/3 (Part I)/Add.1 et DP/FPA/2011/3 (Part II);

2. *Accueille favorablement* les progrès réalisés au cours des trois dernières années dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 tout en *reconnaissant* les difficultés à prévoir et *accueille favorablement aussi*

l'engagement pris par l'Administration de continuer d'améliorer le ciblage stratégique de l'organisation;

3. *Accueille favorablement en outre* l'engagement du FNUAP de continuer d'améliorer son cadre de résultats en matière de développement et son cadre de gestion axée sur les résultats en y incorporant une chaîne complète des résultats englobant effets directs, produits, indicateurs, données de référence et objectifs, lorsque cela est possible, pour faciliter le suivi des résultats obtenus et l'établissement de rapports à ce sujet, y compris au niveau des objectifs visés dans le plan stratégique du FNUAP, et mieux démontrer la contribution apportée par le FNUAP aux effets directs des activités réalisées;

4. *Félicite* le FNUAP d'avoir amélioré la qualité de ses rapports annuels en y incluant une analyse des indicateurs de réalisation du plan stratégique au regard des objectifs fixés et d'utiliser les données factuelles dégagées lors des évaluations en combinant les informations aussi bien quantitatives que qualitatives;

5. *Se félicite* que des références aux données initiales et aux objectifs aient été incorporées au plan stratégique du FNUAP, que les progrès accomplis soient suivis au regard des objectifs et des effets directs visés et que des efforts soient entrepris pour régler les difficultés rencontrées et que soient appliqués les enseignements retirés et les recommandations formulées et qu'il ait été élaboré des directives concernant la programmation fondée sur des données factuelles, comme demandé dans la décision 2010/23, et *note* que le FNUAP a entrepris en 2011 de lancer un plan de perfectionnement des compétences du personnel;

6. *Reconnaît* que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 ont été présentés de façon claire et transparente et que les conclusions et enseignements retirés ont été incorporés à l'examen à mi-parcours, compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil d'administration;

7. *Admet* que le FNUAP est confronté à de sérieuses difficultés et *encourage* le FNUAP à s'attaquer à ces difficultés de façon cohérente et efficace dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours en affinant le ciblage de l'organisation à tous les niveaux, en mettant en œuvre une programmation efficace fondée sur des données factuelles et en améliorant la gestion des ressources humaines ainsi que la gestion financière et la gestion axée sur les résultats;

8. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier continu ainsi que de ressources de base accrues et prévisibles afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays pour intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et réaliser les objectifs de développement arrêtés au plan international;

9. *Encourage* le FNUAP à continuer de faire rapport sur la formulation et l'exécution de programmes visant à fournir une assistance aux adolescents et aux jeunes; *appuie* le FNUAP dans les efforts qu'il déploie pour améliorer les politiques en faveur de l'adolescence et de la jeunesse et pour assurer l'inclusion des questions concernant les adolescents et les jeunes aux politiques et aux programmes, en particulier pour éviter leur marginalisation; et *souligne* que le FNUAP doit s'employer à faciliter l'échange de pratiques optimales et la formulation de

politiques efficaces en faveur des adolescents et des jeunes aux échelons régional et mondial;

10. *Encourage en outre* le FNUAP à rétablir dans les rapports annuels du Directeur exécutif les sections consacrées aux difficultés rencontrées et aux enseignements retirés qui figuraient dans les rapports annuels précédents ainsi qu'à y inclure des informations sur la façon dont le FNUAP mesurera les gains d'efficacité obtenus dans des domaines comme la passation des marchés, les coûts de gestion et les autres principaux postes de dépense.

17 juin 2011

2011/26

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2011 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2011 et au-delà (DP/FPA/2011/4);

2. *Se félicite* des efforts déployés par le FNUAP pour mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement, y compris auprès du secteur privé;

3. *Estime* que l'amélioration plus poussée de la gestion financière et opérationnelle du FNUAP, des bases factuelles de la programmation, de l'allocation des ressources, de même que des produits de programme dont le Fonds est comptable, sont autant d'éléments importants pour obtenir des financements, et encourage le FNUAP à remédier aux lacunes constatées dans ces domaines en prenant en temps voulu des initiatives concrètes;

4. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et *encourage* le Fonds à continuer de mobiliser ces ressources et d'augmenter le nombre de pays qui versent des contributions substantielles, tout en continuant également de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds et programmes thématiques;

5. *Encourage* tous les États Membres à maintenir leurs contributions aux ressources ordinaires et *encourage de même* les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, à annoncer des contributions pluriannuelles et à les verser dans la première moitié de l'année pour garantir une programmation efficace;

6. *Encourage en outre* tous les gouvernements des pays bénéficiaires à augmenter leurs contributions aux programmes de leur propre pays;

7. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique solide et d'un soutien financier accru, ainsi que de ressources de base prévisibles, afin de pouvoir mieux aider les pays à intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire.

16 juin 2011

2011/27**Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013***Le Conseil d'administration*

1. *Décide* d'examiner le budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 à sa première session ordinaire de 2012 et *encourage* le Directeur exécutif du Fonds à chercher des gains d'efficacité supplémentaires en faisant preuve de discipline budgétaire lors de l'établissement du projet de budget d'appui biennal du Fonds pour 2012-2013, mais reconnaît toutefois que le Fonds a besoin de ressources adéquates pour mettre en œuvre son plan stratégique;

2. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois pour janvier 2012, d'un montant de 11,5 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013;

3. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 et n'en constituera pas un complément.

*17 juin 2011***2011/28****Pays les moins avancés***Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* la Déclaration d'Istanbul (A/CONF. 219/L.1) et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3/Rev.1), ci-après dénommé Programme d'action d'Istanbul, adoptés par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011;

2. *Rappelle* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, telles qu'elles sont énoncées dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007;

3. *Note* l'appui résolu dispensé aux pays les moins avancés par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Fonds d'équipement des Nations Unies;

4. *Souligne* que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Fonds d'équipement des Nations Unies doivent porter une attention particulière à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul;

5. *Invite* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à intégrer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul à leurs programmes de travail, notamment au programme de travail du Fonds d'équipement des Nations Unies, ainsi que demandé dans le Programme d'action d'Istanbul en son paragraphe 153;

6. *Invite* le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement à intégrer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans les plans de travail de ce Groupe.

17 juin 2011

2011/29

Pays à revenu intermédiaire

Le Conseil d'administration

1. *Constate* les efforts déployés par le PNUD pour avancer vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Rappelle* tous les principes défendus par le PNUD, notamment les principes de prévisibilité, d'universalité et de progressivité, et *réaffirme* la nécessité de fournir des appuis stratégiques à tous les pays de programme, dont les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés, à la demande des gouvernements bénéficiaires, de manière à répondre à leurs besoins particuliers, notamment en ce qui concerne le coordonnateur/représentant résident, le directeur de pays et le représentant résident adjoint, au moyen du budget de base selon qu'il convient, sous réserve de la décision à venir sur le budget institutionnel pour 2012-2013;

3. *Note* que les moyennes nationales fondées sur des critères tels que le revenu par habitant ne donnent pas toujours une idée exacte des particularités et des besoins réels des pays à revenu intermédiaire en matière de développement, et *constate* que ces pays présentent des caractéristiques très diverses¹;

4. *Considère* que les pays à revenu intermédiaire continuent de se heurter à d'énormes difficultés dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, en raison des causes profondes de la pauvreté;

5. *Réaffirme* que le travail du PNUD devrait être subordonné aux priorités de développement nationales et être pleinement coordonné avec elles;

6. *Constate* que malgré les réussites et les efforts des pays à revenu intermédiaire, un nombre considérable de personnes vivent encore dans la pauvreté et que des inégalités demeurent, et demande à cet égard au PNUD d'apporter l'appui stratégique approprié aux stratégies de développement nationales, dans le cadre de son mandat et au cas par cas, en tenant compte de la grande diversité des pays à revenu intermédiaire et des besoins spécifiques de chacun;

7. *Estime* que la coopération sud-sud et triangulaire est primordiale pour soutenir les efforts de développement des pays en développement;

8. *Prend acte* des engagements de financement souscrits par les pays contributeurs dans le but de soutenir les efforts de développement;

9. *Rappelle* sa décision 2010/3 et, à cet égard, *confirme* que le PNUD lui présentera afin qu'il l'étudie un deuxième examen du cadre de programmation à sa deuxième session ordinaire de 2012 et y inclura, avec la possibilité de les mettre en œuvre en 2012 et en se fondant sur l'examen à mi-parcours, des propositions

¹ Résolution 63/223 de l'Assemblée générale, par. 4 du préambule.

concrètes et réalistes visant à améliorer les résultats opérationnels du plan stratégique pour 2008-2013;

10. *Rappelle* sa décision 2010/1 et *prie* le PNUD de faire figurer, dans sa stratégie pour les pays à revenu intermédiaire dont il est fait mention dans la décision 2010/3 sur le cadre de programmation, une évaluation des capacités de base des bureaux de pays établis dans ces pays et dans les pays contributeurs nets.

17 juin 2011

2011/30

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2011**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2011 il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session annuelle de 2011 (DP/2011/L.2) et son rectificatif (DP/2011/L.2/Corr.1);

Adopté le rapport des travaux de sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/20);

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2011 :

Deuxième session ordinaire : du 6 au 9 septembre 2011;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2011;

Pris note de la demande du PNUD visant à reporter, de la deuxième session ordinaire de 2011 à la première session ordinaire de 2012, le deuxième examen du cadre de programmation pour 2008-2013;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2011/14 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD;

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2010 (DP/2011/22/Add.1);

Pris note de l'annexe statistique (DP/2011/22/Add.2);

Point 3

Engagements de financement envers le PNUD

Adopté la décision 2011/15 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2011 et au-delà;

Point 4
Évaluation (PNUD)

Adopté la décision 2011/16 concernant le rapport annuel sur la fonction d'évaluation;

Point 5
Rapport sur le développement humain

Adopté la décision 2011/17 relative à la mise à jour du *Rapport sur le développement humain*;

Point 6
Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Adopté la décision 2011/18 relative à l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD;

Approuvé le cadre de résultats et d'allocation des ressources du descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Guinée, Haïti, Maurice, la République de Moldova et la Tunisie (DP/2011/26, tableau 1) et (DP/2011/26/Add.1);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/2011/26, tableau 2);

Approuvé la première prolongation de deux ans des programmes de pays pour la Croatie, Madagascar et le Paraguay (DP/2011/26, tableau 2);

Pris note du projet de descriptif de programme de pays commun pour l'Albanie (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2011/ALB/1);

Pris note du projet de descriptif de programme sous-régional pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade (DP/DSP/CAR/2) et de son rectificatif (DP/DSP/CAR/2/Corr.1);

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tchad (DP/DCP/TCD/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie (DP/DCP/ETH/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Gabon (DP/DCP/GAB/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/DCP/GHA/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mauritanie (DP/DCP/MRT/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Sénégal (DP/DCP/SEN/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour les Seychelles (DP/DCP/SYC/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/2);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour Bahreïn (DP/DCP/BHR/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Maroc (DP/DCP/MAR/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/2);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (DP/DCP/BGD/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mongolie (DP/DCP/MNG/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour les Philippines (DP/DCP/PHL/2);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Monténégro (DP/DCP/MNE/1)
et son rectificatif (DP/DCP/MNE/1/Corr.1);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/DCP/UKR/2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour El Salvador (DP/DCP/SLV/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Honduras (DP/DCP/HND/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Jamaïque (DP/DCP/JAM/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour Trinidad-et-Tobago
(DP/DCP/TTO/2);

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Adopté la décision 2011/19 concernant le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2010;

Point 8

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2011/20 sur les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire des Volontaires des Nations Unies;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 9

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2011/21 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS;

Débat consacré au FNUAP

Point 13

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP

Adopté la décision 2011/25 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2010 : analyse cumulative des progrès de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

Point 14

Engagements de financement envers le FNUAP

Adopté la décision 2011/26 relative au rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs et sur les prévisions de recettes pour 2011 et au-delà;

Point 15

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays ci-après ainsi que des observations formulées à leur sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie (DP/FPA/DCP/ETH/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Gabon (DP/FPA/DCP/GAB/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/DCP/GHA/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mauritanie (DP/FPA/DCP/MRT/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/DCP/STP/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Sénégal (DP/FPA/DCP/SEN/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe (DP/FPA/DCP/ZWE/7);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour la Guinée (DP/FPA/2011/7, tableau 1); approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour Madagascar (DP/FPA/2011/7, tableau 3); et approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/FPA/2011/7, tableau 2);

Approuvé le cadre de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP figurant dans le descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie;

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Maroc (DP/FPA/DCP/MAR/8);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour la Tunisie (DP/FPA/2011/8);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (DP/FPA/DCP/BGD/8);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao (DP/FPA/DCP/LAO/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mongolie (DP/FPA/DCP/MNG/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour les Philippines (DP/FPA/DCP/PHL/7);

Europe orientale et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays commun pour l'Albanie (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2011/ALB/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan (DP/FPA/DCP/KGZ/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/FPA/DCP/UKR/2);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour la République de Moldova (DP/FPA/2011/9) et de son rectificatif (DP/FPA/2011/9/Corr.1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour El Salvador (DP/FPA/DCP/SLV/7);

Projet de descriptif de programme multipays pour les pays des Caraïbes anglophones et néerlandophones (DP/FPA/DCP/CAR/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Honduras (DP/FPA/DCP/HND/7);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour Haïti (DP/FPA/2011/10, tableau 1);

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Paraguay (DP/FPA/2011/10, tableau 2);

Point 16

Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP

Entendu un exposé sur l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

Débat consacré aux questions communes

Point 10

Audit et contrôle internes (PNUD, FNUAP et UNOPS)

Adopté la décision 2011/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes;

Adopté la décision 2011/23 relative aux nouvelles exigences de divulgation élargie des informations contenues dans les rapports d'audit interne;

Point 11**Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2011/24 relative aux rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Point 12**Missions sur le terrain**

Pris note des rapports ci-après :

- a) Rapport de la mission sur le terrain effectuée conjointement aux Philippines (DP-FPA/2011/CRP.1) et son rectificatif (DP-FPA/2011/CRP.1/Corr.1);
- b) Rapport de la mission sur le terrain PNUD/FNUAP au Panama (DP/2011/CRP.2-DP/FPA/2011/CRP.1);
- c) Rapport de la mission sur le terrain PNUD/FNUAP en Uruguay (DP/2011/CRP.3-DP/FPA/2011/CRP.2);

Point 17**Questions diverses**

Adopté la décision 2011/27 sur l'allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013;

Adopté la décision 2011/28 sur les pays les moins avancés;

Adopté la décision 2011/29 sur les pays à revenu intermédiaire;

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Consultations informelles sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013;

FNUAP

- a) Cérémonie de remise du prix 2011 du Fonds des Nations Unies pour la population;
- b) Consultations informelles sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP;

PNUD/FNUAP/UNOPS

A tenu des débats thématiques conjoints sur :

- a) Le rôle des organisations pour ce qui est de répondre aux besoins de développement des pays à revenu intermédiaire;
- b) L'environnement et le changement climatique : rôle des trois organismes au niveau national;
- c) Questions relatives aux pays les moins avancés dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

2011/31**République du Soudan du Sud***Le Conseil d'administration*

1. *Souhaite la bienvenue* à la République du Soudan du Sud en tant que nouveau pays de programme dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont à s'occuper;

2. *Autorise* l'Administratrice du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS à mettre au point un programme en République du Soudan du Sud, à la demande du Gouvernement et en coopération étroite avec lui et avec les autres parties intéressées, en tenant compte des autres activités de développement entreprises dans ce pays.

9 septembre 2011

2011/32**Projet de budget institutionnel du PNUD pour 2012-2013***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des résultats institutionnels, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013, tel qu'il figure dans le document DP/2011/34;

2. *Approuve*, sous réserve des modifications ci-dessous, la présentation des activités et dépenses connexes figurant dans le document DP/2011/34, qui suit la classification, la méthode de budgétisation axée sur les résultats et le format des principaux tableaux budgétaires approuvés dans les décisions 2010/32 et 2011/10;

3. *Décide*, conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), de poursuivre l'examen des investissements de ressources complémentaires nécessaires à l'application de la résolution 63/250 et de déterminer s'ils demeurent nécessaires dans le cadre de l'examen du prochain projet de budget institutionnel du PNUD, et prie le PNUD de fournir des informations en la matière;

4. *Encourage* le PNUD, en consultation avec le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à continuer d'améliorer la présentation des recettes et des dépenses dans le budget intégré pour 2014-2017, notamment pour ce qui est des recettes générées par le recouvrement des coûts et les portefeuilles de trésorerie et de placement, d'une part, et des dépenses imputées sur ces recettes, d'autre part;

5. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant brut de 931,9 millions de dollars, représentant le montant du budget institutionnel pour 2012-2013;

6. *Rappelle* la décision 2011/22 du Conseil d'administration et prend note de l'accroissement des ressources allouées à la fonction d'investigation du Bureau de l'audit et des investigations, soulignant également qu'il est urgent de pourvoir les postes vacants au Bureau;

7. *Décide*, comme l'a proposé l'Administratrice, d'autoriser celle-ci, à titre exceptionnel, à engager en 2012-2013 un montant supplémentaire pouvant atteindre 15 millions de dollars de ressources ordinaires au titre des mesures de sécurité, et décide en outre que le PNUD affectera ces fonds exclusivement au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et qu'il lui rendra compte de leur utilisation dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière du Programme;

8. *Prie* le PNUD de le tenir informé par le biais de consultations officieuses de l'état d'avancement des investissements stratégiques et de leur impact, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre du Programme de réformes structurelles;

9. *Prie* le PNUD, en consultation avec le FNUAP et l'UNICEF, de présenter de façon informelle des échéances pour l'examen et l'analyse des taux harmonisés de recouvrement des coûts à la première session ordinaire de 2012 et, compte tenu de la décision 2010/1 du Conseil, le prie également, en consultation avec le FNUAP et l'UNICEF, d'examiner expressément dans cette étude la nécessité de continuer à financer intégralement les coûts indirects fixes au moyen des ressources ordinaires;

10. *Demande également* que l'examen de cette question se fonde sur des données détaillées concernant le montant total des recettes et des dépenses, notamment les recettes générées par le recouvrement des coûts et les portefeuilles de trésorerie et de placement du PNUD, d'une part, et les dépenses couvertes par ces recettes, d'autre part;

11. *Note avec préoccupation* la diminution des contributions versées au titre des ressources ordinaires en 2010 et souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour accroître ces contributions, notamment en s'employant plus activement à produire des résultats concrets.

9 septembre 2011

2011/33

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les dispositions révisées du Règlement financier qui sont proposées dans le document DP/2011/36, et *prend note* des règles de gestion financières amendées;

2. *Prie* le PNUD de le tenir régulièrement informé de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) à compter de la première session ordinaire de 2012.

9 septembre 2011

2011/34

Examen annuel de la situation financière, 2010

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2011/33 et DP/2011/33/Add.1, qui présentent l'examen annuel de la situation financière du PNUD;
2. *Prend note également* de la diminution continue des contributions versées au titre des ressources ordinaires, dont l'organisation a besoin pour s'acquitter de son mandat, préserver son caractère multilatéral, impartial et universel et disposer d'une base de ressources ordinaires suffisante et sûre;
3. *Demande instamment* à l'ensemble des États Membres d'aider le PNUD à réaliser ses objectifs concernant les contributions au titre des ressources ordinaires et de s'engager dans les meilleurs délais à verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2011 et au-delà, si possible dans le cadre d'annonces de contributions pluriannuelles;
4. *Invite* les États Membres à prendre acte de l'importance de la prévisibilité des ressources, sachant qu'il est essentiel que les contributions soient versées en temps opportun pour éviter des problèmes de liquidités.

8 septembre 2011

2011/35

Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du présent document (DP/2011/38) et du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, en particulier des problèmes stratégiques dont il fait état et des recommandations qui y sont formulées;
2. *Prie* l'Administratrice de tenir compte des conclusions de la mission et d'y donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain;
3. *Approuve* la prolongation d'un an (jusqu'en 2012) proposée pour la phase 4 de l'Initiative;
4. *Autorise* l'Administratrice à allouer pour la période révisée (2008-2012) un montant estimatif de 55,9 millions de dollars au titre des ressources ordinaires (« de base »), et à mobiliser au titre des autres ressources (« ressources à des fins spéciales ») un montant additionnel pouvant aller jusqu'à 85 millions de dollars.

8 septembre 2011

2011/36

Feuille de route pour la mise en œuvre de la décision 2011/14

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de la présentation du document de séance comme document vivant et des consultations qui ont conduit à son élaboration;
2. *Prend note* de la « feuille de route » qu'il contient, notamment des grandes étapes à franchir et du calendrier à respecter concernant la période non

encore écoulee du plan stratégique en cours et l'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017;

3. *Prie* l'Administratrice du PNUD de le tenir informé des progrès accomplis et de le consulter à ce sujet, comme le prévoit la feuille de route;

4. *Attend avec intérêt* la poursuite des consultations sur la feuille de route, selon qu'il conviendra.

9 septembre 2011

2011/37

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2010

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/OPS/2011/4);

2. *Se félicite* de la présentation des données et des analyses qui y figurent ainsi que de la pertinence du supplément thématique.

8 septembre 2011

2011/38

Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'UNOPS (DP/OPS/2011/6);

2. *Approuve* le projet de budget et, en particulier, l'objectif fixé en ce qui concerne le produit net, en prenant en compte les incidences comptables de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public;

3. *Se félicite* de la présentation d'informations détaillées au sujet des réserves opérationnelles et des provisions, comme il l'a demandé dans sa décision 2011/21, et encourage l'UNOPS à continuer de s'attacher à présenter des rapports clairs et faciles à comprendre à ce sujet;

4. *Note avec satisfaction* que l'organisation continue de progresser sur la voie d'un surcroît d'efficience;

5. *Appuie* la proposition de reclassement du poste de directeur exécutif au rang de secrétaire général adjoint, notant que sa mise en œuvre ne donnera pas lieu à la création de postes d'appui supplémentaires ni à d'autres augmentations du budget;

6. *Recommande* que le Secrétaire général examine favorablement la proposition de reclassement;

7. *Approuve* les résultats affinés en matière de gestion et les objectifs de ressources correspondants.

9 septembre 2011

2011/39

Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 (DP/FPA/2011/11) et se félicite de l'orientation stratégique indiquée dans le rapport pour renforcer la responsabilisation du FNUAP en matière de résultats et d'excellence opérationnelle;

2. *Rappelle* sa décision 2010/23 et fait siens les orientations futures figurant dans le rapport et l'ensemble bien circonscrit de réalisations escomptées et de produits en tant qu'étape importante vers la réalisation des buts du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et en tant que contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

3. *Apprécie* les modifications apportées aux cadres révisés de résultats de développement et de gestion et approuve ces cadres, ainsi que le cadre intégré d'allocation des ressources pour 2012-2013 figurant dans le rapport;

4. *Prie* le FNUAP de tenir compte des priorités du plan stratégique affiné dans le budget institutionnel pour 2012-2013, notamment en recrutant le personnel adéquat, et encourage tous les pays à aider le FNUAP à mobiliser le montant total envisagé pour les ressources ordinaires et les autres ressources pour la période 2012-2013, y compris par des annonces de contributions pluriannuelles;

5. *Souligne* l'importance des ressources ordinaires pour mettre en œuvre le plan stratégique du FNUAP avec efficacité et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires du FNUAP;

6. *Apprécie* les efforts déployés par le FNUAP pour améliorer l'efficacité des programmes et l'encourage à examiner toutes les questions transversales dans ses futurs rapports annuels, ainsi qu'à renforcer encore la gestion axée sur les résultats, notamment l'analyse et l'atténuation des risques, ainsi que l'information;

7. *Prie* le FNUAP de présenter le rapport de synthèse sur son plan stratégique pour 2008-2013 à la session annuelle de 2013, et de présenter le nouveau plan stratégique à la deuxième session ordinaire de 2013.

9 septembre 2011

2011/40

Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour la République du Soudan du Sud*Le Conseil d'administration,*

Rappelant ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur la procédure d'approbation des programmes de pays,

1. *Prend note* de la demande faite par la République du Soudan du Sud de lui présenter, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP à sa première session ordinaire de 2012;

2. *Décide* que les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Soudan du Sud seront examinés lors d'une consultation informelle qui se tiendra avant sa première session ordinaire de 2012;

3. *Décide*, à titre exceptionnel, d'approuver les descriptifs de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Soudan du Sud à sa première session ordinaire de 2012.

8 septembre 2011

2011/41

**Rapport sur l'application des décisions et recommandations
du Conseil de coordination du Programme commun des Nations
Unies sur le VIH/sida**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport commun du PNUD et du FNUAP sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2011/40-DP/FPA/2011/12);

2. *Prie* le PNUD et le FNUAP de veiller, selon qu'il conviendra, à aligner les aspects pertinents de leurs plans stratégiques et cadres de résultats pour 2014-2017 sur les stratégies et cadres pertinents d'ONUSIDA;

3. *Prie* le FNUAP, jusqu'à l'adoption de son prochain plan stratégique, de prendre en compte les objectifs et les résultats visés dans les stratégies pertinentes et le budget-plan et cadre de responsabilisation d'ONUSIDA, selon qu'il conviendra, pour actualiser ses orientations stratégiques sur le VIH ainsi que ses stratégies et politiques en la matière;

4. *Prie* le PNUD, jusqu'à l'adoption de son prochain plan stratégique, de mettre à jour sa stratégie contre le sida pour tenir compte, selon qu'il conviendra, des stratégies pertinentes d'ONUSIDA pour 2012 et 2013 et de chercher des moyens de prendre en compte le budget-plan et cadre de responsabilisation d'ONUSIDA dans ses stratégies et politiques pertinentes ayant trait aux résultats.

9 septembre 2011

2011/42

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD
et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2011**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2011, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté la décision 2011/31 par laquelle il a accueilli la République du Soudan du Sud;

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2011 (DP/2011/L.3);

Approuvé le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2011 (DP/2011/31);

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2012 :

Élection du Bureau pour 2012 : 9 janvier 2012

Première session ordinaire de 2012 : 30 janvier-2 février 2012

Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM : 3 et 6 février 2012

Session annuelle de 2012 : 18-29 juin 2012 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2012 : 4-7 septembre 2012

Examiné le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2012 et le projet de plan de travail annuel pour 2012 (DP/2011/CRP.4);

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2011/32 sur le projet de budget institutionnel du PNUD pour 2012-2013;

Adopté la décision 2011/33 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD;

Adopté la décision 2011/34 concernant l'examen annuel de la situation financière en 2010;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2011/40 sur les projets de descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud;

Adopté la décision 2011/35 sur l'assistance au Myanmar;

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Éthiopie, Gabon, Ghana, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Tchad et Zimbabwe

États arabes : Arabie saoudite, Bahreïn et Maroc

Asie et Pacifique : Bangladesh, Mongolie et Philippines

Europe et Communauté d'États indépendants : Albanie (programme commun de pays), Kirghizistan, Monténégro et Ukraine

Amérique latine et Caraïbes : Barbade et Organisation des États des Caraïbes orientales, El Salvador, Honduras, Jamaïque et Trinité-et-Tobago

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Érythrée et la République arabe syrienne;

Pris note de la prolongation de deux ans du quatrième Cadre de coopération Sud-Sud;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et des annexes propres à chaque organisme jointes aux projets de descriptif de programme commun de pays énumérés ci-après, ainsi que des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Cap-Vert (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/CPV/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine (DP/DCP/CAF/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Gambie (DP/DCP/GMB/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Malawi (DP/DCP/MWI/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mozambique (DP/DCP/MOZ/2)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Algérie (DP/DCP/DZA/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Yémen (DP/DCP/YEM/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/2)

Projet de descriptif de programme commun de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/PNG/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Thaïlande (DP/DCP/THA/2)

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Viet Nam (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/VNM/1)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Brésil (DP/DCP/BRA/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République dominicaine (DP/DCP/DOM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Guyana (DP/DCP/GUY/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Panama (DP/DCP/PAN/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/DCP/PER/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Suriname (DP/DCP/SUR/2)

Point 8

Rapport annuel de l'Administratrice

Adopté la décision 2011/36 concernant la feuille de route pour la mise en œuvre de la décision 2011/14;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 4

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2011/37 concernant le Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2010;

Adopté la décision 2011/38 concernant le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013;

Débat consacré aux questions communes

Point 2B

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris acte de la note d'information préliminaire PNUD/FNUAP/UNICEF sur les progrès accomplis en matière de budget intégré;

Point 5

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Adopté la décision 2011/41 sur la suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida;

Point 9

Audit et contrôle internes

Pris acte de la note d'information sur la proposition de téléconsultation des rapports d'audit interne;

Débat consacré au FNUAP

Point 6

Rapport du Directeur exécutif du FNUAP

Adopté la décision 2011/39 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

Point 7

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2011/40 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Soudan du Sud;

Pris note de la prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Égypte (DP/FPA/2011/13), l'Érythrée (DP/FPA/2011/14) et la République arabe syrienne (DP/FPA/2011/13);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et des annexes propres à chaque organisme jointes aux projets de descriptif de programme commun de pays énumérés ci-après, ainsi que des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Cap-Vert (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/CPV/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine (DP/FPA/DCP/CAF/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tchad (DP/FPA/DCP/TCD/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Gambie (DP/FPA/DCP/GMB/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Malawi (DP/FPA/DCP/MWI/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mozambique (DP/FPA/DCP/MOZ/8)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Algérie (DP/FPA/DCP/DZA/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Yémen (DP/FPA/DCP/YEM/5)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran (DP/FPA/DCP/IRN/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Myanmar (DP/FPA/DCP/MMR/3)

Projet de descriptif de programme commun de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/PNG/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Thaïlande (DP/FPA/DCP/THA/10)

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Viet Nam (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/VNM/1)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Brésil (DP/FPA/DCP/BRA/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République dominicaine (DP/FPA/DCP/DOM/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Panama (DP/FPA/DCP/PAN/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/FPA/DCP/PER/8)

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Éthiopie, Gabon, Ghana, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Zimbabwe

États arabes : Maroc

Asie et Pacifique : Bangladesh, Mongolie, Philippines et République démocratique populaire lao

Europe de l'Est et Asie centrale : Albanie (descriptif de programme commun de pays), Kirghizistan et Ukraine

Amérique latine et Caraïbes : El Salvador, Honduras et pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes

Tenu les réunions d'information et consultations officieuses et organisé les manifestations spéciales ci-après :

PNUD

- a) Arrangements de programmation;
- b) Projet de maquette du Rapport annuel de l'Administratrice pour 2012, y compris les produits et indicateurs de produits proposés et le plan du rapport;
- c) Préparatifs de la Conférence Rio +20;

FNUAP

- a) Vers Rio +20 : dynamique démographique et développement durable;
- b) Déjeuner de travail ministériel avec le Conseil d'administration sur la sécurité des produits liés à la santé procréative;

PNUD et FNUAP

Débat thématique commun sur la jeunesse;

PNUD, FNUAP et UNOPS

Débat thématique sur le passage de la situation d'urgence aux phases de redressement et de développement (accent sur le Soudan du Sud).

Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
Première session ordinaire de 2012
(30 janvier-2 février 2012, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 9 janvier	Non encore fixé		Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2012
Lundi 30 janvier	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2011 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2012
			Débat consacré au FNUAP
			Déclaration du Directeur exécutif
		6	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Projet de budget institutionnel pour 2012-2013 • Rapport du CCQAB sur le projet de budget institutionnel pour 2012-2013 • Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP • Rapport du CCQAB sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP
	15 heures- 17 heures	6	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
		7	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> • Grandes lignes du plan d'action pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2010 (décision 2011/22)
		8	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud (décision 2011/xx) • Approbation des descriptifs de programme de pays
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mardi 31 janvier	10 heures- 13 heures		Débat consacré au PNUD
			Déclaration de l'Administratrice
			Arrangements de programmation
		2	• Examen des arrangements de programmation pour 2008-2013
	15 heures- 17 heures	4	Les femmes au PNUD
			• Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes (décisions 2009/6 et 2010/4)
		5	Programmes de pays et questions connexes
			• Projet de descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud (décision 2011/xx)
			• Approbation des descriptifs de programme de pays
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Mercredi 1^{er} février	10 heures- 12 heures		Débat consacré à l'UNOPS
			Déclaration du Directeur exécutif
		9	• Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS
			• Rapport du CCQAB sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS
	12 heures- 13 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
15 heures- 17 heures	3	Évaluation	
			• Évaluation de la contribution du PNUD aux résultats des activités de développement menées en partenariat avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques et réponse de l'Administration
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Jeudi 2 février	10 heures- 13 heures		Débat commun
		10	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes
			• Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal 2008-2009
		11	Rapports au Conseil économique et social

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social
	15 heures- 18 heures	12	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en instance
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2012
Vendredi 3 février;			Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-FEMMES et du PAM
lundi 6 février			